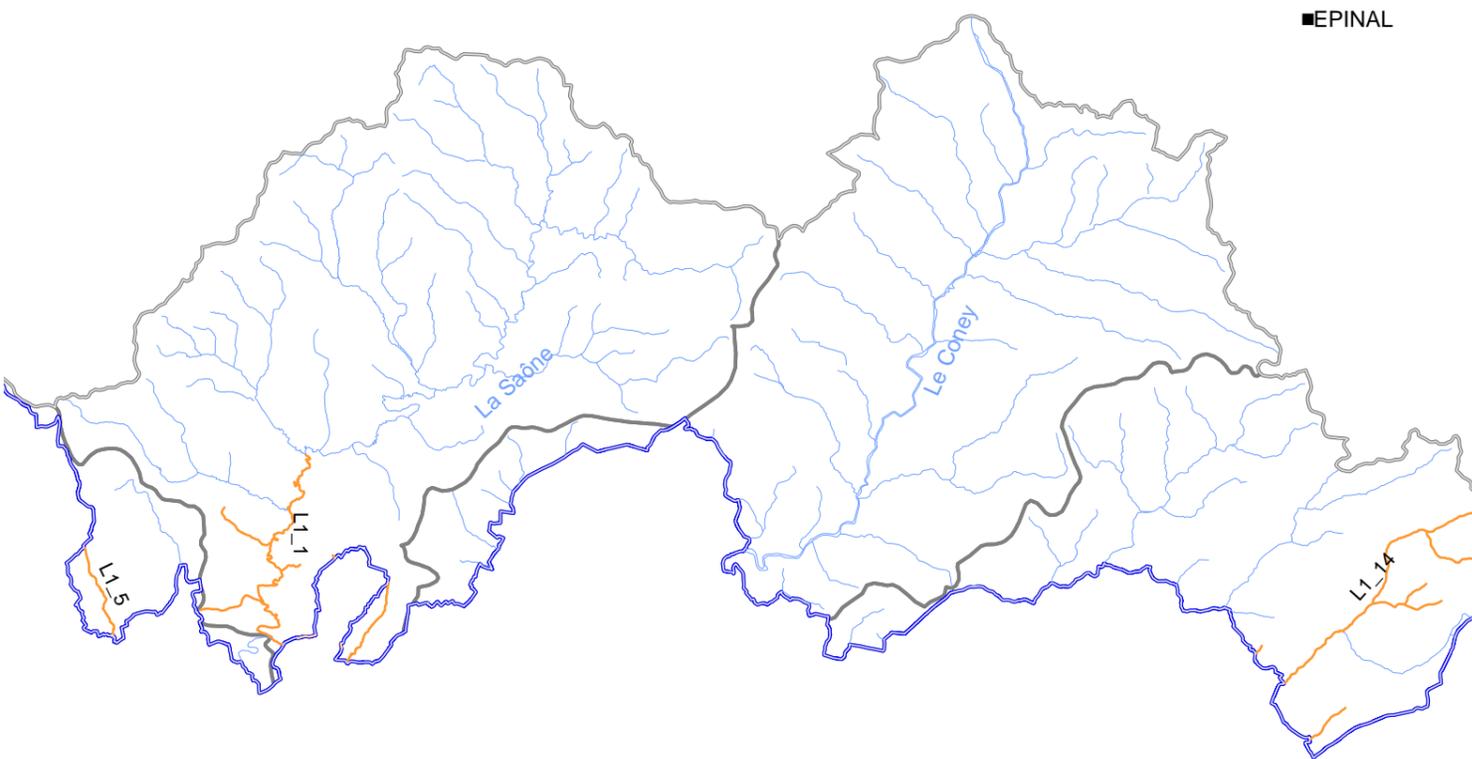


Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 1
sur les Vosges
au titre du 1° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement



■ EPINAL

eti_liste1	Nom_Liste1
L1_1	La Saône, affluents compris à l'exception du ruisseau du Haut Fer et de l'Apance, de l'aval de sa confluence avec le ruisseau de la Sâle à l'amont de sa confluence avec le Coney
L1_5	Le Ruisseau de Clan
L1_14	La Combeauté, affluents compris à l'exception du Ruisseau de Méreille

▭ limite départementale

▭ limite du bassin Rhône-Méditerranée

■ Préfecture ou Sous Préfecture